

Décision n°
2026.007

01/07/2026



Nature de l'acte :
Commande publique

OBJET :

**AMENAGEMENT
CŒUR DE BOURG**

Secteur CENTRE BOURG

**Marché de travaux
- Avenant n° 1 pour les
lots n° 1, 2 et 3
- Avenant n° 2 pour le lot
n° 2**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 01/07/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 01/07/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,
Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2026.057 du conseil municipal du 25 juin 2026, déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;
Vu la décision n° 2021.006 du 28 juillet 2021 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du Cœur de Ville avec le groupement DEJANTE VRD&CONSTRUCTION et AJ INGENIERIE ;
Vu la décision n°2025.002 du 27 mai 2025 attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement du Cœur de Bourg ;
Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement du Cœur de Bourg, des modifications de prestations et/ou des travaux supplémentaires ont été nécessaires ;

DÉCIDE

Article 1 – Des avenants n° 1 sont conclu comme suit :

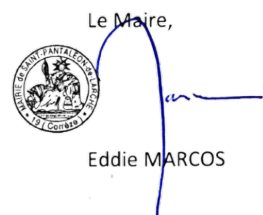
Désignation du lot	Titulaire	Montant H.T. en €		
		Initial	Avenant 1	Final
Lot 1 - VRD	SAS PIGNOT TP	921 692,10	75 792,65	997 484,75
Lot 2 - Espaces verts	SEVE PAYSAGE	165 965,55	-19 822,00	146 143,55
Lot 3 - Béton	SOLS LOIRE AUVERGNE	223 948,60	11 427,40	235 376,00

Article 2 – Un avenant n° 2 est conclu comme suit :

Désignation du lot	Titulaire	Montant H.T.		
		Initial + Avenant 1	Avenant 2	Final
Lot 2 - Espaces verts	SEVE PAYSAGE	146 143,55	3 600,00	149 743,55

Article 3 – Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 1^{er} juillet 2026,

Le Maire,

Eddie MARCOS

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260701-DC2026_007-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026